



DELEGATION DEPARTEMENTALE DU LOT
Lieu-dit Montsec
46340 SALVIAC

DECOUVERTE D'UN JEUNE ANIMAL SAUVAGE
QUELQUES CONSEILS POUR SA SURVIE

A cette époque de l'année il est possible de trouver de jeunes oiseaux tombés des nids ou encore de jeunes mammifères (faons, renardeaux, etc.). Voici quelques précieux conseils pour leur préserver la vie.

OISEAUX

Au milieu du printemps (mai/début juin) il n'est pas rare de trouver de jeunes oiseaux tombés de leur nid, certains d'entre eux sont plus remuants et tentent l'expérience de l'envol. Si vous en trouvez un, la première réaction est de s'assurer qu'il n'y a aucun prédateur sur le secteur (chat, chien...) et surtout **laissez-le là où il se trouve**, il n'est pas abandonné, sa mère viendra s'en occuper. Si vous estimez qu'un danger est possible (prédateur, route trop proche...) **déposez-le au plus haut de la branche d'un arbre**. Il piaillera et sa mère viendra le récupérer.

Si vous trouvez un oiseau blessé ou s'il a heurté un obstacle, mettez-le délicatement dans un carton et installez-le dans une **pièce calme et sombre pour le déstressé**. **Surtout ne lui faites pas absorber d'eau ou de nourriture**. Appelez immédiatement une association (LPO/LOT réseau bénévoles transport faune sauvage), un Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage ou encore un vétérinaire habilité à soigner ces animaux.

Les oiseaux peuvent être récupérés à mains nues car ils n'ont pas d'odorat.

MAMMIFERES

Lors d'une promenade on peut découvrir de jeunes mammifères (faons, renardeaux...) surtout **NE LES TOUCHEZ PAS, éloignez-vous discrètement**, la mère est probablement dans les parages en train de se nourrir. Les petits sont habitués à rester seuls durant un long moment.

Il est fortement déconseillé de toucher les mammifères à mains nues, l'odeur humaine imprégnée sur leur corps leur causerait une mort assurée, la mère les abandonnerait.

Si l'animal est blessé, **faites en sorte de ne pas le toucher à mains nues.** Tentez d'appeler une association, un centre de sauvegarde ou un vétérinaire habilité à soigner la faune sauvage. Si le contexte vous oblige à le transporter chez vous, prenez toutes les précautions citées plus haut et prévenez l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Installez-le dans un endroit calme et sombre et **surtout ne lui administrez ni eau, ni nourriture**. L'intervention doit être rapide.

UN ANIMAL SAUVAGE N'EST PAS UN ANIMAL DOMESTIQUE, SA SURVIE DEPEND DE NOUS